

Territoires

Ruanda-Urundi

Ruanda-Urundi

GEWESTEN

N° 3967 / 2080 / 4420

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening.

Usumbura, le 10. 7. 50
den

Réponse au n° vos lettres 38 et 39

Antwoord op n° SUCC.

du 7 juillet 1950

van

Ruhengeri



10335

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Transfert baux L.4420
et L.4352.-

Monsieur le Curateur,

Me référant à vos lettres ci-émaçgées, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'autorise le transfert à un ou plusieurs futurs adjudicataires des droits locatifs que détient la succession de feu Monsieur Antoon Cuypers sur un terrain industriel (briqueterie) d'une superficie de 45 ares 60 centiares situé à Kiryi, objet du bail L.4420, et sur une parcelle industrielle d'une superficie de 19 ares 78 centiares, située à Ruhengeri, objet du bail L.4352, aux conditions suivantes :
 1°) les futurs adjudicataires devront me notifier par exploit d'huissier une copie conforme de l'acte d'adjudication;
 2°) les adjudicataires devront avoir la capacité exigée par la loi, s'ils sont mandataires ils devront être porteurs de procuration;
 3°) les loyers prendront cours à la date de la vente,
 4°) l'achat du terrain situé à Kiryi à usage de briqueterie, objet du bail L.4420 ne pourra être consenti postérieurement par le Gouvernement du Ruanda-Urundi, les terrains de cette nature n'étant pas vendus.-

Veuillez agréer, Monsieur le Curateur,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
LE COMISSAIRE PROVINCIAL,
M. DE RYCK.-

Helle

T

Monsieur J. BARRIER
Curateur aux Successions
CUYPERS, Antoon
à

U S U M B U R A